

**NOTE D'INFORMATION INTERNAT D'EXCELLENCE**  
NOTICE CONCERNANT LES PRIORITÉS ET CRITÈRES D'ADMISSION  
MODALITÉS D'ADMISSION DES ÉLÈVES INTERNES

L'internat d'excellence est autant un lieu d'études, d'éducation et de socialisation qu'un lieu d'hébergement.

Pour développer la responsabilisation de l'interne et permettre la construction de rapports harmonieux avec ses pairs, l'équipe éducative favorise la participation volontaire des élèves aux différentes instances de l'établissement ou à la préparation d'événements propres à la vie de l'établissement. Elle accompagne les projets issus des initiatives des internes.

### Quels sont les élèves concernés par l'internat ?

L'internat d'excellence, **en fonction du projet pédagogique et éducatif propre à chaque établissement**, s'adresse à tous les collégiens, lycéens et étudiants motivés.

Les candidats géographiquement éloignés sont privilégiés dans l'attribution des places.

En tenant compte des niveaux d'enseignement et des conditions sociales, l'admission des internes donne lieu à la prise en compte des critères suivants dans l'ordre énoncé ci-dessous (**en fonction du projet pédagogique et éducatif propre à chaque établissement**) :

1. **Critères géographiques** : élèves issus de milieu isolé et défavorisé, des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire, élèves dont la résidence familiale est éloignée de l'établissement de scolarisation ou de la formation (filière, spécialité), notamment quand celle-ci est rare ;
2. **Critères sociaux** : élèves issus des familles appartenant aux milieux sociaux les plus éloignés de la culture scolaire ou dont les conditions de vie et d'existence sont peu propices à l'étude, boursiers ;
3. **Critères familiaux** : manque de disponibilité ou difficultés d'encadrement éducatif (par exemple : deuil, familles à horaires de travail décalés, parent isolé) ;
4. **Critères de parité** : équilibre fille-garçon notamment dans les filières scientifiques ou littéraires ;
5. **Critères scolaires** : tout élève volontaire ayant un projet de formation en lien avec le projet de l'internat d'excellence souhaité.

#### **Attention :**

**Dans tous les cas, l'admission définitive en internat d'excellence se fait sous réserve de la décision d'orientation pour le prébac ou d'admission Parcoursup.**

### Comment solliciter une place dans un internat d'excellence ?

**Le dossier de candidature est le document de référence**, il est à télécharger sur le site de l'académie et accessible sur les sites des établissements.

La famille doit être accompagnée, si nécessaire, par l'établissement d'origine pour constituer le dossier de l'élève. Une rencontre avec l'assistante sociale de l'établissement est impérative. Pour les établissements du privé ou si l'assistante sociale n'est pas présente dans l'EPLÉ), le secrétariat du service social pourra être sollicité par mail: [ce.ssl@ac-martinique.fr](mailto:ce.ssl@ac-martinique.fr)

La famille remet à l'établissement scolaire de son enfant le dossier de candidature, sa lettre de motivation et celle du jeune concerné **au plus tard le vendredi 22 avril 2024.**

L'établissement d'origine transmet ensuite ce dossier à l'établissement porteur de l'internat d'excellence à partir du 4 avril et, **au plus tard, le jeudi 25 avril 2024 (vœu n°1 de la famille)**, accompagné des documents suivants :

- La copie des bulletins trimestriels de l'année en cours et de l'année précédente
- Le relevé des absences de l'année en cours
- L'avis circonstancié du chef d'établissement d'origine (feuille pédagogique)
- Le rapport d'évaluation de l'assistant de service social (transmis par l'assistant social à la conseillère technique de service social)

### Comment se déroule la procédure d'admission en internat d'excellence ?

Le chef d'établissement porteur de l'internat d'excellence accueille les familles et porte son avis sur la candidature :

L'établissement porteur de l'internat d'excellence organise, un accueil des familles candidates à l'internat pour leur permettre de prendre connaissance des locaux, du projet pédagogique et éducatif, et des modalités administratives et financières.

Le cas échéant, le chef d'établissement porteur de l'internat d'excellence émet un avis sur la candidature de l'élève (avis favorable/ avis réservé).

Le dossier du candidat avec cet avis est transmis au service social du rectorat :

- **le lundi 29 avril 2024 pour les collégiens, pour les lycéens, pour les étudiants** (le dossier des étudiants concernés par la phase complémentaire de Parcoursup sera transmis par l'internat d'excellence d'accueil au service social)

La commission d'admission en internat d'excellence :

L'affectation des élèves relève de la compétence du recteur ou, par délégation, du DAASEN.

La commission décline ses décisions selon trois modalités :

- liste principale (admission définitive)
- liste complémentaire (sous réserve de places vacantes)
- refusé

Le résultat de la commission est transmis au chef d'établissement d'origine qui informe les familles concernées dans les meilleurs délais et au plus tard :

- **le mardi 4 juin 2024** pour les étudiants refusés
- **le mardi 18 juin 2024** pour les collégiens et lycéens refusés

En cas de **non admission** en internat d'excellence, l'ajustement des vœux de la famille dans Parcoursup peut avoir lieu **jusqu'au mardi 11 juin 2024**.

**En cas d'admission** sur liste principale, la famille devra confirmer sa demande auprès de l'établissement d'origine avant :

- **le jeudi 20 juin 2024** pour les collégiens et lycéens admis
- **le vendredi 6 juin 2024** pour les étudiants admis

L'inscription des internes relève du chef d'établissement disposant d'un internat d'excellence qui informe les familles des dates et modalités retenues pour remplir cette obligation administrative. Cette procédure est **obligatoire** pour tous les élèves, quel que soit le niveau de scolarisation souhaité.

a) Calendrier récapitulatif

**De la constitution du dossier à la commission :**

Constitution des dossiers et transmission de l'établissement d'origine à l'établissement porteur de l'internat d'excellence	Date butoir pour transmission au 1 <sup>er</sup> internat souhaité : jeudi 25 avril 2024
Commission académique d'admission en internat d'excellence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mercredi 12 juin 2024 : les collégiens et lycéens</li> <li>- mercredi 15 mai 2024 : les étudiants</li> <li>- lundi 26 août 2024 : les étudiants (places restantes)</li> </ul>

**Information des familles et confirmation d'admission en internat :**

**En cas de non admission à l'internat et en vue d'une reformulation des vœux d'affectation dans Parcoursup**

Retour d'information par le service social académique à l'établissement d'origine <b>en cas de non admission à l'internat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dans la semaine suivant la commission de recrutement pour les collèges (17 juin 2024) et les lycées (27 mai 2024 pour les étudiants, 17 juin pour les lycéens)</li> </ul>
Ajustement des vœux dans Parcoursup (si nécessaire)	<b>11 juin 2024</b>

**Liste des internats d'excellence**

Structure d'accueil	Ville	Niveaux scolaires des internes	Téléphone internat
Lycée Acajou 2	LE LAMENTIN	Collégiens, lycéens, postbac hors CPGE	0696 83 77 80 0596 50 64 65
Lycée de Bellevue	FORT-DE-FRANCE	Collégiens, lycéens, postbac hors CPGE, CPGE	0596 72 88 67 0596 61 20 12
Internat d'excellence Condorcet	FORT-DE-FRANCE	CPGE	0596 55 49 94
Lycée Frantz Fanon	LA TRINITÉ	Lycéens, postbac hors CPGE, CPGE	0696 297 291 0596 58 21 96
Lycée Joseph Pernock	LE LORRAIN	Postbac hors CPGE	0696 111 592 0596 53 42 23
Lycée Raymond Nérès	LE MARIN	Lycéens	0596 74 91 57

Consulter le site académique pour connaître le projet éducatif de chaque internat d'excellence (Onglet Scolarité > Réussite de tous les élèves > les internats d'excellence).